



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC ROBERT-CLICHE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

Séance ordinaire du 5 octobre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le cinquième jour du mois d'octobre.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Denise Roy
Lynda Poulin
Marjolaine Deblois

Messieurs les conseillers : Alain St-Hilaire
Patrice Giguère

Est absent :

Monsieur le conseiller : Mario Boily

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Labbé.

Est aussi présente :

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
 - 2.1. Adoption des procès-verbaux de septembre 2015
 - 2.2. Adoption des comptes
 - 2.3. Avis de motion règlement 335-2015 Circulation VTT
 - 2.4. Journalier déneigement
 - 2.5. Renouvellement service premières lignes
 - 2.6. Directrice adjointe
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
 - 3.1. Végétalisation Interbois
 - 3.2. Programme de récupération hors foyer des matières recyclables
 - 3.3. Enseignes aux limites du territoire
 - 3.4. CPTAQ : Morcellement Ferme Franguimel 4 340 445
- 4. Travaux publics**
 - 4.1. Asphalte rang Dix Ouest
 - 4.2. Résolution adoption plan d'intervention TECQ
 - 4.3. Résolution Programmation des travaux TECQ
 - 4.4. Travaux TECQ
 - 4.5. Microplanage rue Langevin
- 5. Sécurité public et incendie**
 - 5.1. Rapport d'intervention septembre 2015
 - 5.2. Programme financement pompier 2015-2016
- 6. Loisir et activités culturelles**

- 6.1. Baptême du stade couvert à l'OTJ
- 6.2. Soirée des sommets

7. Affaires nouvelles

8. Période de questions

9. Divers

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Photos conseil

10. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la séances

1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 63-10-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2. Administration générale et greffe

2.1 Adoption des procès-verbal de septembre 2015

Résolution 64-10-2015

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE les procès-verbaux de septembre 2015 soient adoptés tels que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

2.2 Adoption des comptes

Résolution 65-10-2015

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 5 octobre au montant de 230 473,55\$.

Adoptée

2.3 Avis de motion règlement 335-2015 Circulation VTT

Le conseiller Patrice Giguère donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement concernant la circulation des VTT dans la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne et abrogeant toute dispositions incompatibles au règlement à être adopté.

2.4 Journalier déneigement

Résolution 66-10-2015

CONSIDÉRANT QUE les postes de journalier au déneigement ont été offerts pour la saison 2015-2016 aux employés les ayant occupés l'an passé, soit M. Jacques Poulin et M. Steeve Labbé;

CONSIDÉRANT QUE M. Steeve Labbé a remis une lettre confirmant le refus du poste;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QU'un offre d'emploi soit expédié par publipostage dans la Municipalité.

Adoptée

2.5 Renouvellement service premières lignes

Résolution 67-10-2015

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE renouveler le contrat avec Lavery au montant de 800, 00 \$ (HUIT CENTS DOLLARS) par année pour l'abonnement à un service de première ligne donnant droit à :

- un accès téléphonique illimité pour répondre à toute question reliée à l'administration de la municipalité sans limites quant au type de question soumise, dans la mesure où la réponse n'exige aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autre;
- vérification légale des projets de procès-verbaux des réunions du conseil avant leurs adoptions finales par le conseil et formulation de commentaires téléphoniques à la directrice générale, pour leur bonification au besoin, ce qui n'inclut cependant pas l'analyse du règlement ou de tout document connexe de la municipalité.

Adoptée

2.6 Directrice adjointe

Résolution 68-10-2015

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE nommer Mme Mélissa Chrétien comme Directrice générale adjointe aux conditions préétablies.

Adoptée

3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu

3.1 Végétalisation Interbois

Résolution 69-10-2015

ATTENDU QU'un cours d'eau passe sur la propriété d'Interbois et que ce cours d'eau a été déplacé jadis;

ATTENDU QU'Interbois doit végétaliser ce cours d'eau selon les exigences du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques;

ATTENDU QU'Interbois tient responsable la Municipalité du déplacement de ce cours d'eau et lui demande de collaborer financièrement à la mise aux normes;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas déplacé ce tronçon de cours d'eau et se retire de toute responsabilité dans ce dossier;

ATTENDU QUE la Municipalité peut acquérir des arbres à moindre coût, voir gratuit, par le biais d'organisme;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité lui fournisse les arbres procurés auprès du Conseil de bassin de la rivière Etchemin et de l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce.

Adoptée

3.2 Programme de récupération hors foyer des matières recyclables

Point reporté.

3.3 Enseignes aux limites du territoire

Résolution 70-10-2015

ATTENDU QUE la Municipalité ne possède plus de panneaux d'entrée de municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE demander des soumissions par appel d'offres sur invitation tel que requis par la loi pour l'achat et l'installation de panneaux d'entrée de municipalité.

Adoptée

3.4 CPTAQ : Morcellement Ferme Franguimel 4 340 445

Résolution 71-10-2015

ATTENDU QUE la Ferme Franguimel Inc. est une entreprise agricole dans notre municipalité;

ATTENDU QUE la demande vise une vente d'une partie de terrain à monsieur Michel Poulin pour l'agrandissement d'une superficie acéricole;

ATTENDU QUE la Ferme Franguimel Inc n'a jamais exploité l'érablière, qu'aucune cabane à sucre n'est construite sur le lot visé et qu'il ne détient pas de quota acéricole;

ATTENDU QUE monsieur Michel Poulin exploite une érablière contiguë à la parcelle visé sur les lots 4 340 447 et 4 525 823;

ATTENDU QUE le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 4 340 445 du cadastre du Canton de Cranbourne, dans la circonscription foncière de Dorchester, représente une superficie de de 77 000 m²;

ATTENDU QUE, selon les cartes de potentiel des sols de l'ARDA, le potentiel des sols des deux lots visés sont de classe 7 avec limitations dues au relief et aux sols pierreux et de classe 7 avec limitations dues aux sols pierreux et à la surabondance d'eau, l'une et l'autre occupant le terrain dans les proportions de 80 % et 20% respectivement;

ATTENDU QU'acquiescer à la présente demande ne causerait pas de préjudice supplémentaire aux milieux agricoles et acéricoles environnant;

ATTENDU QUE le projet est conforme aux orientations municipales;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'approuver la demande de Ferme Franguimel Inc et de monsieur Michel Poulin.

Adoptée

4. Travaux publics

4.1 Asphalte rang Dix Ouest

Une demande des citoyens du rang Dix Ouest a été exposée au conseil, soit la continuité de l'asphalte sur la partie de gravier représentant environ 2,3 kilomètres. Le conseil a pris note de la demande et celle-ci sera analysée lors des budgets et de la programmation des travaux.

4.2 Résolution adoption plan d'intervention TECQ

Résolution 72-10-2015

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'approuver le plan d'intervention élaboré par WSP Canada et d'autoriser cette firme d'ingénieur à le transmettre au MAMOT.

Adoptée

4.3 Résolution Programmation des travaux TECQ

Résolution 73-10-2015

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

4.4 Travaux TECQ

Résolution 74-10-2015

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

De présenter une programmation des travaux suivante:

Pour la priorité 2:

- Plan d'intervention TECQ par la firme WSP Canada;

Pour la priorité 4:

Asphalte:

- Rang Huit Est;
- Rue des Lilas;
- Rue Bélair
- Rang Un Est;
- Rue des Érables;
- Rue Hôtel-de-Ville;
- Rue du Centenaire;
- Rang Huit Ouest;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée

4.5 Microplanage rue Langevin

La Directrice générale informe le conseil de la suggestion écrite du Ministère des Transports concernant la problématique sur la rue Langevin. En fait, le MTQ confirme qu'il est possible d'intervenir sur une largeur d'environ 1 mètre pour favoriser l'écoulement de l'eau en bordure de la route en créant une légère pente vers la bordure. Cependant, comme cette intervention aura une efficacité limitée en plus d'effets négatifs, tel qu'une difficulté supplémentaire lors des opérations de déneigements et de déglacage en plus de créer une dénivellation plus importante à l'endroit de certains accès résidentiels, le ministère demande à la municipalité ces commentaires. Des informations supplémentaires seront demandés et une décision sera prise dans une séance subséquente.

5. Sécurité public et incendie

5.1 Rapport d'intervention septembre 2015

Résolution 75-10-2015

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter le rapport mensuel de septembre 2015 du service incendie tel que présenté par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

5.2 Programme financement pompier 2015-2016

Résolution 76-10-2015

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne prévoit la formation de huit pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Robert-Cliche en conformité avec l'article 6 du Programme.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Robert-Cliche.

Adoptée

6. Loisir et activités culturelles

6.1 Baptême du stade couvert à l'OTJ

Un commentaire est soulevé du fait que le stade couvert de l'OTJ de Saint-Odilon ne porte aucun nom. Cette suggestion sera apportée au conseil de cet organisme pour baptiser cette infrastructure.

6.2 Soirée des sommets

Résolution 77-10-2015

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE cinq soupers soient payés par la municipalité à l'occasion de la Soirée des sommets du C.L.D. Robert-Cliche qui aura lieu mercredi le 21 octobre prochain à l'Hôtel National de Tring-Jonction.

Adoptée

7. Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle.

8. Période de questions

Aucune question dans la salle.

9. Divers

9.1 Lecture de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

9.2 Rapport des organismes

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochele.

9.3 Photos conseil

La Directrice générale informe la tenue d'une séance photo le 27 octobre prochain. Ces photos serviront pour le calendrier et le site internet de la Municipalité.

10. Levée de l'assemblée

Résolution 78-10-2015

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h35.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Labbé,
Maire.

Dominique Giguère,
Directrice générale.